ACADÉMIE d'AGRICULTURE de FRANCE

AGRICULTURE ■ ALIMENTATION ■ ENVIRONNEMENT

Charte de parrainage Élèves Ingénieurs/Académiciens

L'objectif général du parrainage est **d'instaurer une proximité entre les étudiants de l'Enseignement Supérieur Agronomique et les membres de l'Académie d'Agriculture de France et de développer un réseau.** Pour cela les étudiants entreront en contact avec un membre de l'académie. L'étudiant choisit lui-même un parrain selon son projet d'avenir et ses centres d'intérêt. Parrainer un étudiant, c'est le conseiller dans l'élaboration de son parcours professionnel, lui faire partager son expérience et son réseau. Les parrainés garderont, grâce au parrainage, un contact étroit avec l'Académie d'Agriculture de France.

La relation parrain/étudiant doit rester libre et propre à chaque binôme. De manière générale, chacun des deux protagonistes ne doit pas hésiter à proposer ses idées pour faire fructifier la relation (rencontres, téléphone, visites, conférences, …)

L'étudiant souhaitant être parrainé s'engage à:

- **Contacter le membre de l'Académie** qu'il souhaite avoir pour parrain en lui présentant sa motivation.
- **Définir avec lui** la façon dont se déroulera le parrainage, ses attentes.
- **Répondre aux sollicitations** de son parrain (mails, téléphone, lettres, …)
- **Prendre en compte les périodes** de plus ou moins grande disponibilité de l'académicien qui le parraine.

Le parrain lui s'engage à :

- **Mettre à jour son profil sur le site de l'Académie** afin qu'il soit représentatif de ses activités actuelles.
- **Répondre aux demandes de parrainage** qu'il reçoit (libre à lui de décider s'il est prêt à parrainer 2 étudiants, selon le temps qu'il pense pouvoir dégager pour chacun).
- **Répondre aux questions de son étudiant** (dans la mesure du possible et de ses disponibilités).

La procédure pour le parrainage est la suivante:

- **Etre parrain est un acte volontaire:** les parrains prennent donc l'initiative de se déclarer en tant que tels sur le site internet de l'Académie
- **Un groupe « Parrainage » est créé** sur le site internet de l'Académie en tant que sous-rubrique de la rubrique Membres.
- **Les académiciens volontaires** s'inscrivent dans ce groupe, sous l'intitulé de chaque section: donc 10 sous-groupes.

- Chaque nom d'Académicien renvoie **aux pages de l'annuaire** du site de l'Académie le concernant et où figurent ses diplômes et expertises, ses données professionnelles, une adresse mail.
- Lorsqu'un étudiant sera intéressé par un profil, il prendra contact avec l'**Académicien concerné**
- La liaison se fera ensuite **directement** entre cet Académicien et son parrain.

Pour faire son choix un étudiant a à sa disposition l'annuaire des membres de l'Académie sur le site internet de la compagnie (www.academie-agriculture.fr.). Chaque académicien, qui figure dans le groupe de parrainage doit veiller à ce que les informations relatives à ses diplômes, expertises , données professionnelles et adresse mail soient particulièrement bien renseignées.

M. Candau (candaum@orange.fr) animateur du groupe de travail « Relations Académie/Enseignement Supérieur Agronomique » est chargé de la coordination de cette opération parrainage entre les étudiants, les parrains, les sections et l'Académie.

Février 2015